

## Séance du conseil communal du 13 juillet 2012

### Présents:

Francine Colling-Kahn (CSV), bourgmestre, Mike Hagen (LSAP), Romain Reitz (CSV), échevins, Jean Boden (CSV), Gilles Dimmer (CSV), Gilbert Kapp (DP), Christian Kmiotek (déi gréng), Raymond Schintgen (LSAP), Irène Schmitt (déi gréng), Roland Weis (DP), conseillers.

### Absents et excusés:

Gilles Baum (DP) point 11, John Breden (LSAP) points 17 et 19, François Ries (DP) point 14, conseillers.

### 01. Informations au conseil communal.

### 02. Approbation d'une convention Partenariat de cours d'eau « SYR ».

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver la convention signée en date du 1<sup>er</sup> juin 2012 entre l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par le Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région et la structure porteuse du contrat de rivière SYR, représentée par les collèges échevinaux des communes de Bech, Betzdorf, Biwer, Contern, Grevenmacher, Junglinster, Manternach, Mertert, Niederanven, Sandweiler, Schuttrange et Weiler-la-Tour.

### 03. Approbation d'actes notariés.

- a. Le conseil communal décide avec huit voix contre quatre et une abstention d'approuver un acte notarié concernant un échange de terrains sis à Junglinster, conclu entre le collège échevinal et les époux Claude Kappgen et Josette Flies, dans un but d'utilité publique, à savoir le redressement du CR 131 entre Junglinster et Bourglinster.
- b. Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver un acte notarié concernant l'acquisition par la commune de fonds sis à Godbrange, au lieu-dit « an den Espen », d'une contenance de 33,10 ares, conclu entre le collège échevinal et les consorts Charles Godart, Alfred Leonardy, Marc Schlammes, Monique Boulanger, Théodore Marx, Arsène Marx et Carlo Boulanger, dans un but d'utilité publique, à savoir le redressement du CR 129 entre Junglinster et Godbrange.
- c. Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver un acte notarié concernant l'acquisition par la commune de fonds sis à Gonderange, au lieu-dit « roten Trausch » (1,49 hectares), et à Bourglinster, au lieu-dit « hënneschte Gronn » (35,60 ares), de la part de Charles et Léon Delvaux.
- d. Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver un acte notarié concernant un échange de terrains sis à Rodenbourg, conclu entre le collège échevinal et Marcel Fischer, dans un but d'utilité publique, à savoir le redressement du CR 122 à Rodenbourg.
- e. Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver un acte notarié concernant un échange de terrains sis à Rodenbourg, conclu entre le collège échevinal et les consorts Arthur Thein, Marcel Thein, Henri Palzer, Marie Charlotte Thein et Armand Goergen, dans un but d'utilité publique, à savoir la renaturation du « Roudemerbaach ».
- f. Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver un acte notarié concernant l'acquisition par la commune d'une parcelle sise à Rodenbourg, au lieu-dit « rue d'Eschweiler », d'une contenance de 0,70 ares, conclu entre le collège échevinal et Solange Mombel-Klein, dans un but d'utilité publique, à savoir le redressement du CR 129 à Rodenbourg.
- g. Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver un acte notarié concernant l'acquisition par la commune de la chapelle sise à Beidweiler, au lieu-dit « auf dem Rehm », conclu entre le collège échevinal et les époux Nicolas Jungers et Christiane Hellenbrand, dans un but d'utilité publique, à savoir la sauvegarde du patrimoine culturel et local.
- h. En raison d'une erreur du notaire, le conseil communal décide à l'unanimité de ne pas approuver un acte notarié portant sur la vente d'un terrain sis à Eisenborn, au lieu-dit « route de Luxembourg », d'une contenance de 69,62 ares.

### 04. Devis pour l'installation d'un vélum dans la cour de l'école de Junglinster.

Le conseil communal décide avec neuf voix contre une et trois abstentions d'approuver le devis concernant l'installation d'un vélum dans la cour de l'école fondamentale à Junglinster d'un montant de 65.000.-€.

### 05. Approbation de contrats de bail.

- a. Le conseil communal décide avec huit voix contre deux et trois abstentions d'approuver le contrat de bail conclu le 18 juin 2012 entre le collège échevinal et le locataire Jeannot Grethen, portant sur la location d'une parcelle sise à Junglinster, au lieu-dit « Däich ».
- b. Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le contrat de bail conclu le 18 juin 2012 entre le collège échevinal et le locataire Gilbert Ernst, portant sur la location d'une parcelle sise à Rodenbourg, au lieu-dit « Auf Preimert ».

**06. Approbation de conventions concernant la constitution de servitudes.**

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver cinq conventions concernant la constitution de servitudes conclues entre le collège échevinal et les propriétaires des terrains concernant le droit de passage dans le cadre de la pose d'une canalisation dans la route d'Echternach à Graulinster.

**07. a. Fixation du taux de l'impôt foncier pour l'année 2013.**

Le conseil communal décide avec onze voix et deux abstentions de fixer les taux de l'impôt foncier pour l'année d'imposition 2013 comme suit:

A:	265%
B <sub>1</sub> :	375%
B <sub>2</sub> :	265%
B <sub>3</sub> :	140%
B <sub>4</sub> :	140%
B <sub>5</sub> :	265%
B <sub>6</sub> :	265%

**07. b. Fixation du taux de l'impôt commercial pour l'année 2013.**

Le conseil communal décide à l'unanimité de ne rien changer au taux de l'impôt commercial et de le fixer à 250% pour l'année d'imposition 2013.

**08. Introduction d'un règlement-taxe concernant la fixation des tarifs applicables aux prestations effectuées par le service technique et le service de régie communal.**

Lors de sa séance du 16 mai 2012 le conseil communal avait fixé des tarifs applicables aux prestations effectuées par le service technique et le service de régie communal. Vu que le Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région invitait les autorités communales à revoir le règlement-taxe à la lumière de ses observations, le conseil communal devrait s'occuper de nouveau de ce point et décide à l'unanimité d'adapter le texte de la délibération en question et de confirmer de nouveau les tarifs votés lors de la séance du 16 mai 2012.

**09. Autorisation d'ester en justice.**

Le conseil communal décide avec dix voix contre deux et une abstention d'autoriser le collège échevinal d'ester en justice et de relever appel contre la décision du Tribunal administratif du Grand-Duché de Luxembourg relative à l'annulation d'une autorisation de construire.

**10. Modifications du règlement de circulation.**

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver plusieurs modifications du règlement de circulation du 11 juillet 1997.

**11. Vote de crédits nouveaux et supplémentaires au budget de l'exercice en cours.**

Le conseil communal décide avec neuf voix contre deux et une abstention d'inscrire au budget de l'année en cours les modifications suivantes:

Article	Montant inscrit	Crédit supplémentaire	Nouveau montant
<b>Service ordinaire</b>			
3/0730/6321/002 « Participation financière dans le partenariat de cours d'eau Syr »	0.-	5.500.-	5.500.-
3/1160/6056/001 « Tourisme – Fournitures pour l'entretien des infrastructures »	30.000.-	30.000.-	60.000.-
<b>Service extraordinaire</b>			
4/0125/2111/001 « Propriétés communales – Acquisition de terrains »	50.000.-	200.000.-	250.000.-
4/0414/2123/004 « Transformation de la Baltesscheier à Junglinster »	100.000.-	12.500.-	112.500.-
4/0420/2123/018 « Installation d'un vélum dans la cour de l'école à Junglinster »	0.-	65.000.-	65.000.-
4/0710/2111/002 « Logements – Acquisitions de terrains »	0.-	200.000.-	200.000.-
4/0740/2111/001 « Acquisition de terrains pour la création de zones de protection des sources »	20.000.-	30.000.-	50.000.-

**12. Approbation d'une modification ponctuelle de la partie graphique et écrite du plan d'aménagement général concernant des fonds sis au centre de Junglinster entre la route de Luxembourg, la rue de la gare, la rue Hiehl et la zone artisanale « Laangwiss ».**

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver la modification ponctuelle de la partie graphique telle qu'indiquée sur le plan dressé par les bureaux Dewey Muller et zilmplan le 20 avril 2012, no projet 0716-P20 et no plan P-MP-02 et de la partie écrite du plan d'aménagement général de Junglinster concernant les fonds « JongMëtt ».

**13. Activités du délégué communal aux transports publics (déi gréng).**

Le délégué communal aux transports publics Romain Reitz distribue une brève notice de ses activités aux conseillers communaux. En outre il explique qu'il va charger la commission de la circulation de l'élaboration d'un questionnaire recueillant les besoins en transports publics auprès de nos habitants.

**14. Pénurie de logements (déi gréng).**

Le conseil communal décide à l'unanimité d'inviter le collège échevinal de procéder lors du recensement fiscal du 15 octobre 2012 et en collaboration avec le bureau de la population et le service technique à l'identification:

1. des résidences secondaires;
2. des logements non-occupés;
3. des terrains immédiatement constructibles c.-à-d. susceptibles de faire l'objet d'une autorisation de construire;

et d'en faire rapport au conseil communal.

**15. Procédures pour l'octroi des autorisations à bâtir (déi gréng).**

La bourgmestre explique qu'en raison d'un manque de personnel au service technique, la commune a actuellement recours à un architecte d'un bureau d'études pour le traitement des autorisations à bâtir. Vu que le conseil communal se prononcera dans sa séance du 23 juillet sur la nomination d'un ingénieur-technicien, la situation actuelle des délais d'attente prolongés pour l'obtention d'une autorisation à bâtir devrait alors se débloquent.

**16. Aménagement d'une aire de jeux dans le lotissement « Am Bruch » (DP).**

La bourgmestre explique que le service de régie communal est actuellement en train d'aménager une aire de jeux dans le lotissement « Am Bruch » à Junglinster.

**17. Stationnement sur le grand parking au centre de Junglinster (DP).**

Vu qu'il y a partage des suffrages (six voix contre six voix), l'objet en discussion est reporté à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil communal.

**18. Divers et questions au collège échevinal.**

**19. Remplacement d'un membre au sein d'une commission consultative.**

Le conseil communal décide à l'unanimité d'accepter la démission d'Annick Ernst comme membre de la commission des seniors et des affaires sociales et de procéder à la nomination de Daniel Schroeder au poste vacant au sein de cette commission.

**20. Fixation des conditions auxquelles sont soumises les publications au « Kalënster » et au « Gemengebuet ».**

Le présent point a été enlevé de l'ordre de jour.

**21. Nomination d'un rédacteur.**

Lors de sa séance du 15 juin 2012 le conseil communal a nommé Marco Versall au poste de rédacteur au secrétariat communal. Vu que l'autre candidat a réclamé contre cette décision, du fait que d'après une interprétation stricte du texte de l'annonce du poste vacant, il serait le seul candidat remplissant les conditions d'examen, le Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région invitait les autorités communales de s'occuper encore une fois de la nomination à ce poste de rédacteur, et par conséquent le conseil communal décide à l'unanimité de n'engager aucun des candidats et de procéder à une nouvelle publication du poste vacant.